

# TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE - PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



**Appel à manifestation d'intérêt TEPOS  
Ademe - Région Rhône-Alpes**

Synthèse du dossier de candidature  
Novembre 2014

# ÉDITO

Le débat national sur la transition énergétique donne à Saint-Étienne Métropole et au Parc naturel régional du Pilat l'occasion de réaffirmer leur détermination commune à lutter contre le changement climatique et à promouvoir les économies d'énergies.

Les engagements internationaux de la France imposent aux collectivités de se mobiliser. Les Plans climat énergie ont permis de mobiliser les acteurs locaux autour d'actions concrètes. Mais il importe désormais de faire plus et mieux. Il convient d'aborder la question de l'énergie et de la transition énergétique dans une approche globale de développement du territoire. C'est pourquoi Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat ont décidé de s'engager dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) avec l'objectif de rendre notre implication et les moyens mis en œuvre encore plus efficaces.

Construit en collaboration avec une centaine d'acteurs du territoire, notre candidature a abouti à la formalisation d'axes de travail déclinés dans un plan d'action ambitieux, mais réaliste. Il démontre clairement que la transition énergétique est un levier important pour l'attractivité et la compétitivité économique de nos territoires, mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique et de l'épuisement des ressources fossiles.

TEPOS permettra en effet de développer des filières non délocalisables, d'initier des partenariats avec des entreprises locales pour l'émergence de produits et services innovants, de réaliser d'importantes économies, et de réduire la précarité énergétique.

Au travers de ce programme, Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat s'affirment plus que jamais comme un territoire en pointe en matière d'environnement et de développement local.

**Gaël Perdriau**

Président  
de Saint-Étienne Métropole

**Michèle Perez**

Présidente du Parc naturel  
régional du Pilat

L'Ademe et la Région souhaitent construire, autour de la démarche « territoires à énergie positive » (TEPOS), un partenariat durable avec des territoires rhônalpins engagés dans la transition énergétique.

Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat, en s'appuyant sur leurs atouts respectifs et en misant sur leurs complémentarités urbain-rural, vont au travers de ce programme renforcer leur action en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Cette « ambition énergétique » doit traverser l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération et du Parc du Pilat. Elle doit pouvoir mobiliser les crédits du contrat de plan Etat Région et des fonds européens. Les acteurs institutionnels, économiques, associatifs sont appelés à contribuer à ce projet ...

## LES 7 AXES DE TRAVAIL

## LES 3 ENJEUX

- Mobiliser largement autour d'un projet de territoire urbain-rural
- Être inventif et innovant pour faire beaucoup avec des moyens contraints
- Mettre l'énergie au centre des stratégies de développement territorial, économique et d'innovation

- Maîtriser l'étalement urbain et contribuer à l'équilibre du territoire
- Contribuer à la création d'activités et d'emplois
- Réduire les inégalités d'accès à l'énergie
- Réduire les consommations d'énergie dans tous les domaines et pour tous les usagers
- Réduire la vulnérabilité économique des particuliers, entreprises et acteurs publics
- Exploiter l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables
- Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique

## SOMMAIRE

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE - ENJEUX - OBJECTIFS GÉNÉRAUX .....	P.2
INTRODUCTION AU PLAN D'ACTION TEPOS .....	P.4
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION.....	P.5
LES DÉPLACEMENTS .....	P.6
L'HABITAT .....	P.7
BÂTIMENTS PUBLICS, TERTIAIRES .....	P.8
INDUSTRIE - ÉTAT DES LIEUX ET PROJET DE PLAN D'ACTION .....	P.9
LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT .....	P.10
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC .....	P.11
L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE .....	P.12
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	P.13
GOVERNANCE ET FINANCEMENT .....	P.14
ILS SOUTIENNENT LE PROJET TEPOS.....	P.15

# DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

## ENJEUX - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

### AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE URBAIN-RURAL LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Pilat, qui compte 50 000 habitants, est un massif tourné vers plusieurs bassins de vie : l'agglomération stéphanoise (1 500 migrations domicile-travail quotidiennes entre le Parc du Pilat et le centre d'agglomération), le Grand Lyon, la communauté d'agglomération du Pays Viennois, le pays roussillonnais, le bassin annonéen, et enfin la Haute-Loire.

L'aire urbaine de Saint-Étienne reste stable au plan démographique avec environ 500 000 habitants en 2011. Elle est confrontée à un transfert de ses habitants de son centre vers une périphérie de plus en plus lointaine dont la population augmente, avec comme conséquences :

- l'accroissement de l'étalement urbain au détriment du rayonnement de la ville centre,
- d'importants déplacements en voiture dans tout le bassin de vie stéphanois,
- une augmentation de la facture énergétique du territoire.

Le programme TEPOS devra donc contribuer à la mise en œuvre effective des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) de Rives du Rhône et du Sud-Loire qui devraient permettre de maîtriser l'urbanisation et réduire de 18 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici à 2030.

Saint-Étienne Métropole et le Parc du Pilat sont complémentaires pour plusieurs raisons :

- 8 communes de Saint-Étienne Métropole sont situées dans le Parc du Pilat et 15 autres sont « villes portes »,
- les deux territoires sont impliqués réciproquement dans la gouvernance et la mise en œuvre de leurs plans climat-



énergie lancés en 2009 et 2012 et travaillent depuis 2013 sur un projet de développement commun, dans le cadre du programme européen Leader, au regard des orientations de la Charte du Parc et du projet d'agglomération.

### APPROFONDIR LES DEUX PLANS CLIMAT

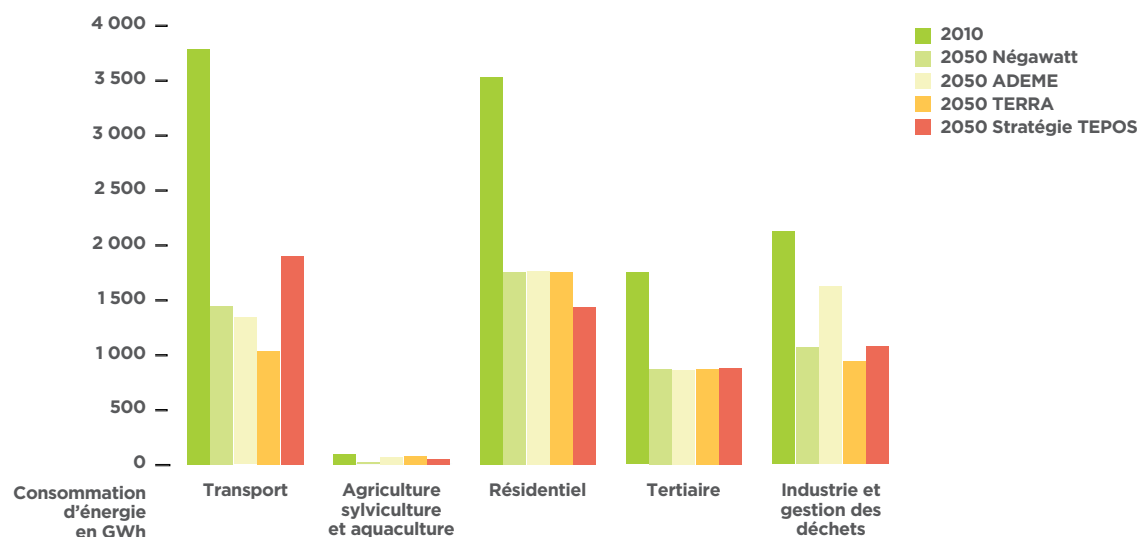
Avec la candidature TEPOS, Saint-Étienne Métropole et le Parc du Pilat renforcent leur engagement en faveur des économies d'énergie et s'associent autour d'un projet commun qui doit permettre une plus grande efficacité de l'action publique, en matière énergétique.

L'objectif est :

- de diviser par deux les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs. Des efforts plus conséquents sont attendus pour le résidentiel, soit une baisse potentielle de 60 % des consommations,
- et d'atteindre 70 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2050.

## CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE : OBJECTIFS 2050

### PAR SECTEUR - TERRITOIRE « TEPOS »



La trajectoire de consommation d'énergie a été établie à partir de scénarios d'experts : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), association Négawatt, Transition Énergétique Région Rhone-Alpes (TERRA)





## INTRODUCTION

### AU PLAN D'ACTION TEPOS

#### **ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES SCOT ET SCHÉMA DE SECTEUR**

Les SCOT insistent sur la nécessité de densifier les quartiers de gares et les zones bien desservies en lignes de transport en commun mais aussi d'apporter des solutions qui soient spécifiques aux besoins des espaces plus ruraux. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la limitation des îlots de chaleur, cette densification doit s'accompagner d'une bonne qualité résidentielle et d'un développement des trames vertes et bleues. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les opérations de renouvellement urbain, élément essentiel pour le renouveau de l'attractivité des centres urbains. Ainsi l'urbanisme est une thématique transversale du plan d'action.

#### **UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES**

Le territoire stéphanois, qui concentre 90 % des entreprises industrielles sur seulement dix communes, est en voie de reconversion économique. La transition énergétique lui offre de nouvelles opportunités, tournées vers l'énergie, l'innovation, le numérique et le design. Elle s'appuiera notamment sur la capacité d'innovation des entreprises locales dans une logique d'expérimentation faisant appel à l'expertise de la Cité du design et ses Laboratoires des Usages et des Pratiques Innovantes. L'investissement dans des filières non délocalisables comme le bâtiment et le bois, par exemple, pourrait générer quelques 1 000 emplois d'ici 2020 et 5 000 d'ici 2050.

#### **TEPOS AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE**

TEPOS doit tirer parti des possibilités offertes par le numérique pour améliorer ses performances. Un groupe de travail s'est réuni et a déterminé des pistes de travail parmi lesquelles le développement des tiers lieux, les

infrastructures de recharge pour véhicules électriques, l'e-administration, et les réseaux intelligents (Smart grids). Le groupe de travail « TEPOS numérique » sera maintenu pour mettre en œuvre des projets.

#### **PRENDRE EN COMPTE L'ENJEU SOCIAL À TRAVERS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Le territoire de candidature TEPOS a pour caractéristique d'avoir des ménages en situation de précarité énergétique (ménages qui consacrent au moins 10 % de leurs revenus à l'énergie) dans des secteurs très urbains, liée notamment à des niveaux de revenu très faibles, et dans des secteurs très ruraux avec la présence de bâti ancien peu performant en termes énergétiques et, souvent, de grande taille. TEPOS doit donc prendre en compte ces publics, et plus particulièrement les ménages qui habitent les quartiers prioritaires définis dans le projet de contrat de ville en cours de construction sur Saint-Étienne Métropole. Sur chaque fiche action, l'opportunité de travailler spécifiquement sur ces quartiers sera évaluée et représentée par une case cochée. La définition du programme d'actions TEPOS coïncide donc avec la construction du contrat de ville.

#### **L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, AU CŒUR DU PLAN D'ACTION**

TEPOS doit permettre de réduire les risques liés aux vulnérabilités économiques, sociales, et environnementales liées au changement climatique qui suppose des mesures d'adaptation, et en particulier dans une optique de végétalisation de la ville.

# ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

En 2010, le territoire produit 56,7<sup>ktep</sup> d'énergie, soit environ 6 % de la consommation totale d'énergie finale. Cette production d'énergie se caractérise par une prédominance des énergies renouvelables. La cogénération de chaudières gaz représente quand à elle 0,05 % de la production énergétique totale du territoire.

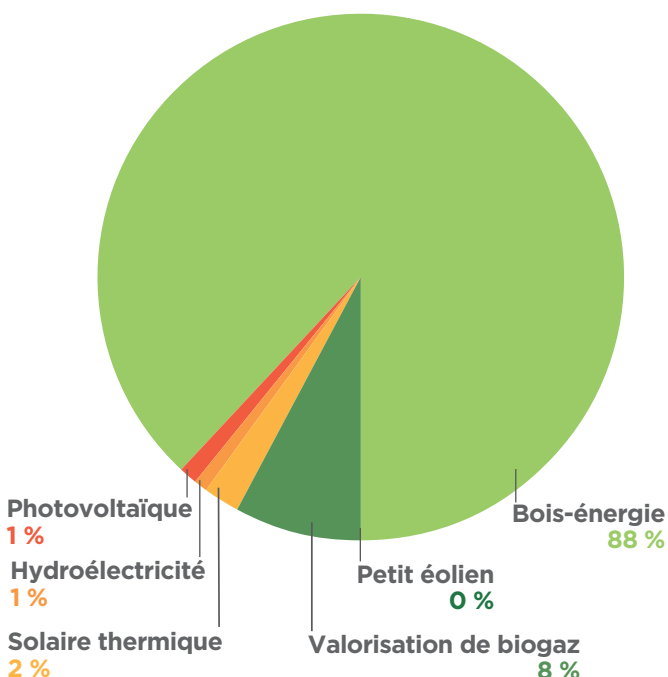
**Le bois-énergie constitue la principale source énergétique du territoire actuellement valorisée ; elle représente 88 % du mix énergétique produit !**



## VISER UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉGALE À 70 % DE LA CONSOMMATION EN 2050

### RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES ÉNERGIES PRODUITES POUR LE TERRITOIRE (EN %)

La consommation d'énergies renouvelables représente près de 6 % de la consommation d'énergie finale. Deux principaux secteurs sont consommateurs d'énergie renouvelable : le résidentiel (près de 10 %) et les transports (7 % de la consommation, principalement sous la forme d'agrocarburants).



Pour atteindre l'équivalent de 70 % des consommations d'énergie, il convient de multiplier la consommation d'énergies renouvelables actuelle par 6. Pour y parvenir, il faudra tous les gisements d'énergie renouvelable et de récupération, optimiser leur production et leur distribution et veiller également à favoriser leur acceptabilité et à développer l'économie locale sur ces filières. La coordination d'ensemble sera renforcée par le développement d'une planification énergétique territoriale.

### OBJECTIF N°1

#### DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX GISEMENTS

- Consolider et affiner la connaissance des gisements
- Améliorer l'accès aux gisements, l'efficacité de l'extraction des énergies renouvelables

### OBJECTIF N°2

#### OPTIMISER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

- Améliorer la qualité des productions (démarches qualité)
- Améliorer la rentabilité des productions
- Adapter les réseaux : stockage, interconnectivité, réseaux intelligents...

## QUELQUES ACTIONS...

- Installation de plusieurs méthaniseurs liés à la gestion des déchets (Sydemer) et aux activités agricoles, avec injection sur le réseau gaz de ville, production de chaleur et d'électricité ou utilisation dans les véhicules
- Définition d'un Schéma directeur des réseaux de chaleur avec développement des chaufferies bois

# DÉPLACEMENTS

L'offre de mobilité doit favoriser la complémentarité entre les modes de déplacement, avec le souci constant d'un développement harmonieux et équilibré. La marche et le vélo doivent devenir des alternatives pratiques et utiles. Les transports en commun doivent être plus attractifs et plus viables. Tous les modes de transports doivent être mis en valeur pour favoriser une véritable intermodalité.

Il est également possible de réduire l'impact environnemental des déplacements en tirant partie des nouvelles technologies en matière de communication à distance, de motorisation ou de gestion des trafics routiers. L'innovation et le numérique doivent être présents dans un plan d'action mobilité.

Par ailleurs, il convient de réfléchir au lien entre la quantité de trajets effectués sur le territoire et l'aménagement de l'agglomération. Renforcer l'attractivité des zones urbaines et des centralités pour concilier accessibilité et cadre de vie doit permettre de réduire la consommation d'énergie dans le transport.

Enfin, la sensibilisation et l'information des habitants sont des leviers qu'il sera nécessaire d'actionner pour promouvoir d'autres formes de déplacements complémentaires à l'usage individuel de la voiture, notamment pour les déplacements domicile-travail et de loisirs entre espaces urbains et ruraux.



## OBJECTIF N°1

**SENSIBILISER POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS**

## OBJECTIF N°2

**RENDRE PLUS ATTRACTIF LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MODES ALTERNATIFS**

## OBJECTIF N°3

**PERMETTRE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN FRET PLUS DURABLE**

## OBJECTIF N°4

**DIVERSIFIER LE MIX ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES**

## QUELQUES ACTIONS...

- Installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur tout le territoire
- Développement de l'autopartage, du covoiturage, de l'autostop participatif
- Amélioration de l'offre de transports en commun et de pistes cyclables

# HABITAT

La baisse des consommations d'énergie dans l'habitat est une priorité. C'est sans doute dans ce domaine que le potentiel d'économies est le plus important. L'objectif sera d'atteindre environ 60 % d'économie d'énergie, en tenant compte des éléments suivants :

- **Accompagner l'ensemble des habitants pour atteindre des objectifs ambitieux.** Les programmes d'intérêts généraux (PIG) de Saint-Étienne Métropole et du département de la Loire, en cours de déploiement, vont permettre d'accompagner les habitants éligibles aux aides de l'Anah, (soit 75 %, des foyers). Pour l'ensemble des foyers, un dispositif d'accompagnement renforcé, qui va au-delà de l'information fournie par l'espace info énergie, est en train de voir le jour avec la mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique.
- **Intervenir** au niveau des comportements, de l'usage des bâtiments, afin que ces derniers tendent vers les niveaux de performance attendus.
- **Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique** au travers de deux types d'actions : des opérations de réhabilitation et de démolition de logements vétustes, et des expérimentations destinées à travailler sur l'évolution des usages menées avec l'appui de la Cité du design.
- **Tenir compte de la dimension urbaine et rurale du territoire** avec un plan d'actions spécifiques pour ces deux types d'espaces, qui trouvera sa traduction dans les programmes locaux de l'habitat des quatre EPCI du territoire TEPOS.
- **Renforcer les moyens des acteurs qui accompagnent les syndicats de copropriété, les bailleurs sociaux, et les particuliers** : l'Agence de l'énergie et l'Espace info énergie.
- **Contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain** ; en soutenant les actions de renouvellement urbain dans les centres-villes et les centres-bourgs qui visent à améliorer l'attractivité résidentielle des centralités en veillant notamment à la place de la nature en ville.
- **Intensifier les actions en faveur de la sobriété et de la promotion du mix énergétique**, qui devra intégrer fortement les énergies renouvelables, et notamment le bois. La présence du fuel en centre-ville doit notamment être réduite dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère dans la mesure où la livraison et la combustion du pétrole émettent des particules polluantes.



## OBJECTIF N°1

**RÉNOVER 75 % DES LOGEMENTS EN VISANT TOUS LES TYPES DE LOGEMENTS ET EN PRIORISANT LES LOGEMENTS CONSTRUITS AVANT 1975**

## OBJECTIF N°2

**FAIRE CHUTER LA CONSOMMATION DE FUEL DOMESTIQUE ET AUGMENTER L'USAGE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

## OBJECTIF N°3

**LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN**

## QUELQUES ACTIONS...

- Structuration d'une plateforme départementale de rénovation des logements pour informer et accompagner tous les particuliers et pour mobiliser les financeurs et l'ensemble des acteurs du bâtiment
- Remplacement des chaudières au fioul par des chaudières gaz ou réseaux de chaleur bois en zone urbaine



# BÂTIMENTS

## PUBLICS, TERTIAIRES



La consommation d'énergie du secteur tertiaire représente 17 % des consommations d'énergie sur le territoire concerné par la candidature TEPOS. Le parc bâti est vieillissant et énergivore. La rénovation énergétique rencontre les problèmes techniques classiques : difficulté à atteindre les performances fixées, opérations ponctuelles réalisées selon les opportunités, manque de connaissance du parc, etc. Ces difficultés sont aggravées par les contraintes financières du territoire. Cependant, des opérations exemplaires, publiques et privées, accompagnées par un réseau dense d'acteurs de l'énergie arrivent à émerger.

Dans un contexte de nécessaire optimisation économique et d'augmentation du niveau d'exigence sur les autres axes sociaux et environnementaux (accessibilité, insertion, biodiversité, bruit, qualité de l'air...), il convient de mobiliser plus largement les acteurs du territoire et de coordonner les expertises et les actions pour avancer vers plus de sobriété et d'efficacité énergétique du bâti et de diversification dans l'approvisionnement en énergies des bâtiments.

## QUELQUES ACTIONS...

- Mutualisation des outils financiers pour optimiser la récupération des certificats d'économie d'énergie ou la mobiliser les investisseurs externes
- Amélioration du service s'assistance à la gestion de l'énergie pour les communes
- Accompagnement des entreprises tertiaires pour l'isolation et la gestion énergétique des bâtiments

## OBJECTIF N°1

### CONDUITE DU CHANGEMENT ET DÉCLENCHEMENT DES ACTIONS SUR LES BÂTIMENTS

- Rechercher l'exemplarité des opérations
- Faciliter le financement et le suivi des opérations
- Sensibiliser, former et accompagner toutes les parties prenantes

## OBJECTIF N°2

### COORDINATION DES EXPERTISES ET DES ACTIONS SUR LE BÂTIMENT

- Acquérir de la connaissance sur le bâti existant et évaluer leurs potentialités
- Développer des stratégies globales prenant en compte les différentes composantes du bâtiment durable (énergie, climat, accessibilité, qualité de l'air, bruit, biodiversité, culture, insertion professionnelle...)

## OBJECTIF N°3

### SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

- Réduire les usages consommateurs d'énergie dans les bâtiments
- Réduire les consommations d'énergie grise

## OBJECTIF N°4

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

- **Réhabilitation** : mener des opérations et accompagner les porteurs de projets en veillant à optimiser des bouquets de travaux, à ne pas gaspiller les gisements d'économies d'énergie et à prioriser et phaser les postes de travaux
- **Neuf** : soutenir, voire réglementer, la performance énergétique des opérations de construction



# INDUSTRIE ÉTAT DES LIEUX ET PROJET DE PLAN D'ACTION

L'enjeu pour le territoire est à la fois de redynamiser l'activité, d'impulser et d'accompagner la mutation des activités industrielles et du BTP, commerciales et tertiaires tout en orientant les entreprises du territoire vers davantage de performance énergétique et de compétitivité et en favorisant le développement d'éco-activités.

Le secteur du BTP est en perte de vitesse, alors que le marché de la rénovation énergétique représente un formidable gisement d'activité sur le territoire, qui doit bénéficier en priorité aux entreprises locales.



## OBJECTIF N°1

RÉDUIRE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ET LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES TRADITIONNELLES PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

- Maîtriser la consommation et le coût énergétique pour favoriser la compétitivité des entreprises
- Diminuer la dépendance énergétique du territoire et augmenter son attractivité

## OBJECTIF N°2

ABOUTIR À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE PAR LA RECONVERSION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Adapter et reconverter l'activité industrielle et tertiaire au contexte de l'énergie en lien avec les principes du développement durable
- Développer de nouvelles activités d'industrie et de service et de compétences

## QUELQUES ACTIONS...

- Renforcement du dispositif d'accompagnement des entreprises aux économies d'énergie
- Développement de projets innovants avec les entreprises : récupération des déchets pour produire de l'énergie, fabrication de nouveaux produits

# MONTÉE EN COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

Pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, les porteurs de projets doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels compétents, supposant un dispositif de gouvernance et de formation renforcé.



## OBJECTIF N°1

### ABOUTIR À UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- Sensibiliser, former, coordonner, accompagner toute la chaîne, de la conception à l'entretien / maintenance
- Développer l'offre globale, pour une meilleure coordination entre lots et une optimisation des coûts
- Promouvoir la filière et valoriser les métiers du bâtiment (pour relever le défi de l'exigence qualitative)
- Soutenir les secteurs pros et emploi par le biais des opérations de réhabilitation
- Développer l'exigence énergétique et veiller à l'adéquation entre objectifs énergétiques et moyens pour les atteindre

## OBJECTIF N°2

### ABOUTIR À UNE MONTÉE EN COMPÉTENCE DE CHACUN

- Adapter la formation initiale
- Développer la formation continue et massifier les qualifications
- Faire monter en compétence les formateurs
- Promouvoir les transferts et échanges de compétences (développer parrainages et transferts de savoir-faire)

## OBJECTIF N°3

### INCITER LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT À PRENDRE EN COMPTE LES THÉMATIQUES LES PLUS SENSIBLES

- Promouvoir la prise en compte de l'étanchéité à l'air par les professionnels du bâtiment
- Promouvoir l'éco-construction et l'éco-rénovation dans les pratiques professionnelles
- Promouvoir les pratiques et métiers liés aux énergies renouvelables
- Promouvoir le principe de coût global : sensibiliser et favoriser la prise en compte d'un raisonnement en coût global.
- Promouvoir les concepts de « bâtiment à énergie positive » et de « bâtiment passif »

## OBJECTIF N°4

### TERRITORIALISER LA PROBLÉMATIQUE

- Optimiser la gouvernance de la thématique des métiers du bâtiment dans la transition énergétique
- Soutenir le développement des filières : locales, éco-matériaux, bois de construction, EnR, écologie industrielle...
- Saisir l'opportunité de la performance énergétique pour promouvoir la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (notamment insertion)
- Saisir l'opportunité de la performance énergétique pour traiter d'autres politiques publiques : santé, confort, pécarité...

## QUELQUES ACTIONS...

- Accompagner les entreprises pour obtenir les qualifications et adapter l'organisation des formations aux contraintes des entreprises
- Développement du travail en réseau des entreprises et les regroupements d'entreprises proposant une offre globale de travaux

# ÉCLAIRAGE PUBLIC



## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, THÉMATIQUE IMPORTANTE À PLUSIEURS NIVEAUX :

- Le nombre de points lumineux a fortement augmenté au cours de la décennie des années 2000 en France.
- L'éclairage public est une source importante de dépenses pour les communes et collectivités gestionnaires (20 % des dépenses énergétiques en moyenne).
- L'éclairage public est visible et met en jeu l'exemplarité des pouvoirs publics.

## QUELQUES ACTIONS...

- Réalisation d'un schéma d'optimisation de l'éclairage public modulant les solutions en fonction des contraintes de chaque site : extinction, baisse de puissance, capteurs de mouvements, etc.
- Sensibilisation et information des habitants pour une meilleure acceptation de l'extinction ou de la réduction de puissance

## OBJECTIF N°1

### SENSIBILISER À LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Étudier les effets de l'éclairage public
- Sensibiliser le grand public
- Sensibiliser les communes

## OBJECTIF N°2

### FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Réduire à la source les besoins d'éclairage public
- Accompagner les acteurs dans la réduction de leurs consommations énergétiques

## OBJECTIF N°3

### AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Identifier et traiter les points lumineux peu performants
- Financer le renouvellement du parc de points lumineux





## AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Le maintien d'une agriculture et d'une sylviculture dynamique sur le territoire de Saint-Étienne Métropole et du Pilat est un enjeu au niveau énergétique. Les activités agricoles et sylvicoles ont un impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre (intrants et élevage) mais contribuent également à stocker du carbone de manière significative.

Comment réduire l'ensemble des consommations avec des marges de manœuvre économiques très limitées en agriculture, tout en maintenant le potentiel de développement des exploitations ? Telle est la problématique que le territoire TEPOS doit essayer de résoudre à l'horizon 2020, dans un contexte économique et social tendu.

### OBJECTIF N°1

#### ASSURER LES CONDITIONS DE POURSUITE DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Parallèlement aux actions de sensibilisation aux réductions d'utilisation de l'énergie, il est impératif de maintenir le potentiel de production des exploitations agricoles et sylvicoles du territoire TEPOS. À ce titre, la question foncière est une priorité qui se décline en 3 objectifs :

- protéger les espaces agricoles
- restructurer les exploitations
- favoriser la transmission, la reprise des exploitations

S'agissant de la forêt, quatre objectifs opérationnels sont à poursuivre : conforter le métier d'entrepreneur de travaux forestiers, soutenir l'émergence d'une demande sur les produits issus de la filière bois, améliorer les infrastructures forestières et réaliser des restructurations foncières pour favoriser la mobilisation du bois, et conforter le développement de modes de gestion durable de la forêt pour mieux valoriser son potentiel « puits de carbone ».

### OBJECTIF N°2

#### RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Limiter l'importation de matières fertilisantes ou phytosanitaires fortement énergivores, réduire les consommations d'énergies actuelles dans les exploitations du territoire TEPOS, et améliorer l'autonomie alimentaire des élevages dans lesquels, le principal poste de consommations d'énergie est constitué par les importations d'aliments concentrés (tourteaux). Des progrès peuvent être fait également dans les consommations électriques en améliorant la technicité des blocs de traite ou des groupes froids.

### OBJECTIF N°3

#### DÉVELOPPER LA DISTRIBUTION DURABLE

- Favoriser les circuits de proximité, soutenir les nouvelles formes de ventes et maintenir celles existantes qui consomment le moins d'énergie : réduire les kilomètres alimentaires et donc les déplacements des consommateurs.
- Diversifier les productions locales ou les modalités de production pour suivre les attentes des consommateurs : fixer la consommation grâce à une offre locale la plus importante possible, et toujours en adéquation avec les attentes des consommateurs. Le consommateur doit également être sensibilisé afin de tenir compte de la saisonnalité des productions dans ses pratiques d'achat.
- Développer une filière courte de transformation du sapin

## QUELQUES ACTIONS...

- Généralisation des économies d'énergie à la ferme : formations éco-conduite, bancs d'essais tracteurs, optimisation des blocs de traite, etc.
- Restructuration et protection du foncier agricole : mise en place de PAEN et animation foncière pour favoriser la restructuration des parcelles





# ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Les pistes d'actions proposées ici intègrent la spécificité urbain-rural du territoire TEPOS tout en visant à renforcer les liens du système territorial et sa capacité à limiter les impacts. Ces liens peuvent notamment se lire au travers de :**

La question de la mobilisation des acteurs : l'adaptation au changement climatique nécessite forcément une modification des pratiques avec des questions :

- de services rendus par les éco-systèmes : rafraîchissement par le végétal en ville, limitation des risques naturels (zones tampon pour limiter les inondations/sécheresses), purification de l'air, etc.
- de surconsommation estivale, période de plus en plus énergivore avec l'utilisation renforcée de la climatisation et de l'eau pour le rafraîchissement des habitants.
- de prévention des risques sur les biens et des personnes : les efforts de réhabilitation des bâtiments devront prendre en compte les risque d'inondations, crues torrentielles, incendies etc.
- d'approvisionnement et d'acheminement d'eau permettant de survenir aux besoins des populations, entreprises, systèmes agricoles et impactant les consommations énergétiques et la dynamique économique.

## OBJECTIF N°1

### FAIRE DE L'ADAPTATION UNE PORTE D'ENTRÉE POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

- Améliorer et diffuser la connaissance des impacts du changement climatique sur le territoire
- Accompagner les changements nécessaires à l'adaptation au changement climatique

## OBJECTIF N°2

### ANIMER L'INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ADAPTATION DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES (ÉLUS DÉCIDEURS)

- Garantir la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la conception des différentes politiques publiques
- Identifier et prendre en compte toutes les vulnérabilités par secteur activités, milieux, santé...

## OBJECTIF N°3

### AGIR ENSEMBLE POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE (MILIEUX, HABITANTS, ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUE...)

- Favoriser la trame verte et bleue pour les services éco-systémiques rendus au regard des risques : inondations (érosion / rétention prévention) ; canicules (perte biodiversité / îlots de fraîcheur migration des espèces végétales et animales)
- Garantir la présence et la production de ressources naturelles (dont l'eau) et alimentaires à proximité, et peu dépendantes des ressources fossiles. Le changement climatique conduira à une nécessaire évolution des pratiques et systèmes agricoles qui devra être accompagnée pour garantir la pérennisation de ce service local, comme le maintien à proximité d'espaces productifs (qui offrent de plus des espaces plus « frais » potentiellement)
- Renforcer le tissu social (gouvernance, associations, solidarités...) et les solidarités entre l'Agglomération et le Pilat



## **UNE GOUVERNANCE POLITIQUE ET TECHNIQUE POUR UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PLAN D'ACTION**

Un comité de pilotage restreint, composé des élus en charge des politiques énergie climat de Saint-Étienne Métropole et du Parc naturel régional du Pilat, des élus référents des trois communautés de communes du Pilat, de l'Ademe et la Région, se réunira deux fois par an.

Un comité de pilotage élargi associera tous les élus en charge des grands domaines de la transition énergétique (habitat, transports, économie, déchets, etc.) ainsi que les membres des deux comités de pilotage des deux plans climat : communes des territoires, l'Agence de l'énergie et d'autres partenaires techniques, la DREAL, les DDT, le CG42, le CG69, les syndicats mixtes des SCOT, Epures.

## **L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX POUR UN PROJET DE TERRITOIRE**

Des groupes de travail thématiques, seront réunis tout au long de l'année pour assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions.

Une collaboration spécifique sera organisée avec les syndicats en charge des SCOT.

La dynamique du projet TEPOS reposera en partie sur la mobilisation des citoyens. Ces derniers seront des porteurs de projet à part entière à travers les associations ou diverses formes de collectifs.

Le site [www.tousacteursduclimat.fr](http://www.tousacteursduclimat.fr) contribuera à la gestion de l'interface avec le citoyen.

## **UN TERRITOIRE AUX RESSOURCES CONTRAINTES : POUR UNE UTILISATION OPTIMALE DES OUTILS FINANCIERS**

Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat s'appuieront sur l'ensemble des outils de financement disponibles dans le cadre de la mise en œuvre du projet TEPOS.

- L'Europe : Feder Rhône-Alpes, Feder Massif Central, Feader, FSE
- L'État et les agences nationales (CPER, PNRU, TFPB, EPASE, crédits d'impôts, Ademe, garantie d'emprunts d'Etat, Anah)
- La Région Rhône-Alpes (lignes directes, CFAC, GPRA Rhône Médian...), la SAS investissement de la Région, la SPL-OSER
- Les collectivités de la Loire, la SEM Soleil (SIEL), le Conseil général du Rhône
- La Caisse des dépôts et consignations (CDC climat)
- Les investisseurs privés ; partenariats publics privés, contrats de performance énergétique...
- Banques, prêts bonifiés
- Les obligés en matière de Certificats d'économie d'énergie

Pour optimiser le financement de la transition énergétique, l'objectif serait d'utiliser une cellule spécialisée et mutualisée.

# ILS SOUTIENNENT LE PROJET TEPOS

**Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat ont reçu un grand nombre de lettres de soutien émanant des acteurs locaux.**

## SECTEUR ÉCONOMIQUE

CLEO, le club entrepreneurs  
Club Gier Entreprises  
ViaMéca Pôle de compétitivité mécanique  
MECA LOIRE  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
SAS Les Ailes de Taillard  
Centrales villageoises de la Région de Condrieu  
Groupe Casino  
Groupe La Poste  
GrDF  
EDF  
Énergies Communes Renouvelables  
GRT gaz  
Dalkia France  
Auchan Villars  
Association des Métiers du Bâtiment du Pilat  
Restaurant « Tour de table »  
La Tour-en-Jarez  
Architecte libéral : Michel Rémillieux  
Bureau d'études Thel-Etb  
Caeli Conseil  
SAS Centrales Villageoises  
Fabienne et Jérôme Gache,  
habitants et professionnels du Parc du Pilat

## ORGANISMES INTERPROFESSIONNELS ET DE FORMATION

GRETA FOR.SE  
EPLEFPA / Lycée Agricole Précieux -  
Saint-Genest-Malifaux  
CAPEB  
BTP Loire  
Inter Forêt Bois 42

## MOUVEMENTS CITOYENS ET ASSOCIATIONS

Conseil de Développement  
HELIOSE  
HESPUL  
FRAPNA  
CIRIDD  
PELLUSEL / SEL de Pélussin  
Pillatitude  
Association ESTER  
Jean Lavallez, habitant du Parc du Pilat

## COLLECTIVITÉS ET ORGANISMES PUBLICS

Communauté de communes du Pilat Rhodanien.  
Communauté de communes des Monts du Pilat  
Communauté de communes de la Région de Condrieu  
Les communes du périmètre  
Conseil général de la Loire  
SCOT Sud Loire  
CCI Saint-Étienne Montbrison  
EPURES  
SIEL  
SEDL  
ALEC 42  
Maison de tourisme du Pilat  
Office National des Forêts (ONF)

# PÉRIMÈTRE TEPOS

## SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

### PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



- Périmètre TEPOS
- PNR Pilat
- CC des Monts du Pilat
- CC du Pilat Rhodanien
- CC la Région Condrieu
- CA Saint-Étienne Métropole

